



Le Relais Intercommunal Parents – Assistant(e)s Maternel(le)s

Le Relais est un **service municipal gratuit** proposé aux familles et aux assistant(e)s maternel(le)s agré(é)es. Il est ouvert aux usagers des communes de Besné, Saint-Joachim et Saint Malo de Guersac.

C'est un lieu d'information, d'écoute, de régulation et de rencontres pour les familles, assistant(e)s maternel(le)s agré(é)es ou les personnes intéressées par l'agrément. Ce n'est pas un lieu d'accueil pour les enfants, mais **un service vous accompagnant dans vos fonctions d'employeurs et de professionnel(le)s de l'accueil à domicile.**

C'est aussi un lieu de sensibilisation à l'éveil et à la vie en collectivité pour les jeunes enfants accueillis chez un(e) assistant(e) maternel(le). Sa priorité est de contribuer à améliorer la qualité du service proposé au domicile des assistantes maternelles et de valoriser la profession de ces dernières.

Permanences:

- Le Mardi à Saint-Joachim de 15h à 18h au pôle social adjacent à la mairie.
Contact au 06.07.65.26.20
- Le Jeudi à Besné de 15h à 18h au bureau de permanence à l'entrée de la mairie.
Contact au 06.07.65.26.20
- Le Vendredi à Saint Malo de Guersac de 15h à 18h à l'étage de l'espace du temps libre et du citoyen.
Contact au 02.40.42.94.11

*Vous pouvez vous rendre indifféremment sur les trois communes.
N'hésitez pas à laisser vos coordonnées sur le répondeur en cas d'absence ou de ligne occupée.*

E-mail : cecileminier.ram@orange.fr
ANIMATRICE : Cécile MINIER, Educatrice de Jeunes Enfants

Pour les parents ou futurs parents, le Relais, c'est :

- Un lieu où ils pourront trouver la liste des assistantes maternelles agréées disponibles répondant au mieux à leurs besoins et leurs souhaits.
- Un lieu d'information sur les droits et devoirs d'employeurs, sur les démarches administratives à effectuer pour l'emploi d'une assistante maternelle (*contrat de travail, bulletin de salaire, déclaration à l'organisme pajemploi, aides financières auxquelles ils peuvent prétendre, etc.*)
- Un lieu d'échanges autour de la parentalité et du jeune enfant et un lieu d'accompagnement dans leur rôle de parents-employeurs.

Pour les assistant(e)s maternel(le)s, ou les personnes intéressées par l'agrément, le Relais, c'est :

- Une mise en relation avec les parents souhaitant que leur enfant soit accueilli chez une assistante maternelle agréée.
- Un lieu d'information sur leurs droits et devoirs de salarié(e) et sur leur statut (*Procédure d'agrément, formation, convention collective, contrat de travail, rémunération, congés payés, retraite, etc.*)
- Rompre l'isolement de la profession, en rencontrant d'autres assistantes maternelles, en favorisant les échanges sur leurs pratiques et expériences.
- Un lieu d'écoute, de régulation et de soutien dans leur rôle de professionnels petite enfance et salarié à leur domicile, sur la formation continue, sur le développement psychomoteur du jeune enfant,...
- Pouvoir venir avec les enfants qu'elles accueillent à des matinées d'éveil (activités sensori-motrices, temps autour du livre, de la musique, etc...) proposées par l'animatrice du relais ou des intervenants extérieurs spécialisés concernant des temps plus spécifiques. Ces moments permettent aux enfants de participer à des activités complémentaires de chez l'assistante maternelle et d'aborder la vie en collectivité.